

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: Amicale Motocycliste d'Ambazac

E-MAIL: amambazac@outlook.fr

TÉLÉPHONE: 06.81.22.60.53

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Amicale Motocycliste d'Ambazac

N° D'ÉPREUVE FFM: 566

DATE: 26 octobre 2025

LIEU: Saint Laurent Les Eglises

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DECOUT Delphine	Licence : 197143
Président du Jury ou Arbitre*	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	GUENNE Jean Christophe	Licence : 374378
Membre du Jury	COUEGNAC Michel	Licence : 109412
Commissaire technique responsable	DA ROCHA Guy	Licence : 249866
Responsable du chronométrage	SEUGNET Patrick	Licence : 276503

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉS	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
open	15 ans		100 cc à 500 cc 2 tps/175 cc à 600 cc 4 tps	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
vétérans	37 ans		100 cc à 500 cc 2 tps/175 cc à 600 cc 4 tps	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
juniors	15 ans	23 ans	100 cc à 500 cc 2 tps/175 cc à 600 cc 4 tps	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
féminines	15 ans		100 cc à 500 cc 2 tps/175 cc à 600 cc 4 tps	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
trophée parents/ enfants	15 ans		100 cc à 500 cc 2 tps/175 cc à 600 cc 4 tps	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
MX1	15 ans		100 cc à 125 cc 2 tps/175 cc à 250 cc 4 tps	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr VAURS Jean Louis**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche **CHU de Limoges**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **40 minutes**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Le Chambon**

Adresse **87240 Saint Laurent Les Eglises**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **7 kms**

Largeur minimum de la piste **4 mètres**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 210
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : _____
(maximum 30 par km)

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **19/07/2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **22/07/2025**



VISA DE LA FFM

DATE: **23/07/2025**

NUMÉRO: **25/0752**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org